



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires sociales, travail et solidarité : structures administratives

Question écrite n° 35588

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le fonctionnement de la commission nationale du contentieux de la tarification sanitaire et sociale instituée par le décret n° 90-359 du 11 avril 1990. L'examen des dossiers en appel soumis à cette commission subit un retard préjudiciable aux requérants, certains dossiers n'ayant toujours pas été jugés depuis 1996. Il semble que la formation de jugement soit incomplète en raison de l'absence d'un rapporteur. La Cour de justice des Communautés européennes ayant déjà condamné de tels retards au motif qu'ils portent atteinte aux droits des requérants, il lui demande de lui exposer les mesures qu'il entend prendre très rapidement pour trouver une solution au bon fonctionnement de cette commission. - Question transmise à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

Texte de la réponse

La Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale, qui juge en appel des décisions des tribunaux interrégionaux de la tarification sanitaire et sociale, comptait, au 31 décembre 2003, 487 appels non encore jugés alors qu'en moyenne quatre-vingt-dix nouveaux appels sont déposés chaque année. Le retard pris par cette juridiction spécialisée dans le jugement des recours en appel s'explique notamment par la difficulté à recruter de nouveaux rapporteurs. L'arrêté du 11 juillet 2003 a revalorisé les indemnités des rapporteurs de la Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale. La Cour nationale de la tarification sanitaire et sociale a pu de nouveau se réunir en décembre 2003, alors que pendant plus d'une année aucune décision n'avait été rendue. Elle devrait retrouver une activité normale en 2004 et ainsi commencer à rattraper le retard accumulé pour que les délais de jugements soient conformes aux droits des requérants.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35588

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1931

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5874